

Forêt domaniale de Versailles

13 mars 2019

Coupe 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF renouvelle et sécurise la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit une coupe parcelle 54 de la forêt située sur le territoire de Guyancourt.

La coupe sur la parcelle 54 va **renouveler les peuplements et sécuriser** l'espace forestier

Grâce à cette opération, les peuplements seront **renouvelés tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres** sur une **surface de 4,5 hectares**.



Les arbres qui peuplent cette zone sont de dimensions et d'âges différents. Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé **une coupe en futaie irrégulière**.

➔ Lors de cette intervention, les arbres **arrivés à maturité ou déperissants** seront coupés progressivement en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, le **couvert forestier est maintenu** et permet la vision permanente de l'état boisé.

➔ Dans le même temps une **coupe de sécurisation** appelée coupe **sanitaire** aura lieu en bordure de chemins et de la route départementale D91. Tous les **arbres déperissants et vieillissants qui présentent un danger pour les usagers** seront ainsi prélevés afin de sécuriser l'espace forestier.

➔ Afin d'assurer la sécurité des usagers, des **chemins seront temporairement fermés**

Forêt domaniale de Versailles

13 mars 2019

Coupe 2020

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Que se passera t-il après en forêt ?

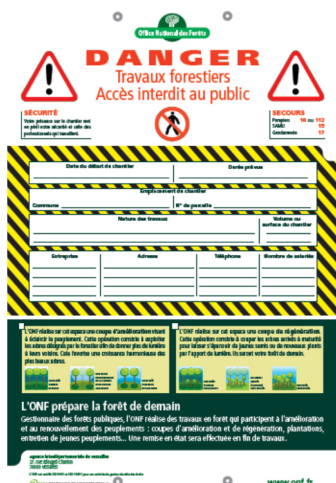
Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place dans les parcelles) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Illustration d'une coupe en futaie irrégulière



L'exploitation va démarrer à la fin du mois de mars 2020



- Ces coupes seront **réalisées en bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers :

- Pour des raisons de sécurité le chantier sera interdit au public ;
- Certains chemins seront temporairement fermés ;
- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Forêt domaniale de Versailles

13 mars 2019

Coupe 2020

Plan des coupes parcelles 54 Forêt domaniale de Versailles

